

Guide pratique

MIEUX INTÉGRER L'EAU DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT AVEC AMÉNAG'EAU





AMÉNAG'EAU, UN OUTIL GRATUIT D'AIDE À LA DÉCISION, UNIQUE EN FRANCE

Lancée pour une durée expérimentale de 6 ans, la mission Aménag'eau a pour objectif de rapprocher les acteurs de l'eau et ceux en charge de l'aménagement des territoires girondins. À la clé, une meilleure intégration de tous les aspects de l'eau dans chaque projet.

Cette mission d'assistance territoriale a été initiée par le Département en 2013, et financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Aménag'eau constitue une offre d'ingénierie totalement novatrice, visant deux objectifs :

- Anticiper l'intégration de l'eau dans la planification et la programmation des projets d'aménagement et d'urbanisme,
- Apporter une aide immédiatement opérationnelle à tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire du département : élus et techniciens des collectivités territoriales en charge de l'urbanisme, de l'eau potable, de l'assainissement et des bassins versants, EPTB*, structures porteuses de SAGE et de SCoT, ou encore, bureaux d'études d'urbanisme.



Hostens

DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

L'équipe projet constituée rassemble **plus de 30 agents du Département, spécialisés dans tous les domaines autour des problématiques de l'eau, de l'aménagement et de l'urbanisme** : assistance technique et animation territoriale sur l'eau potable, assainissement collectif et non collectif, milieux aquatiques et zones humides, accompagnement des RPQS*, urbanisme, inondation, observatoires eau et foncier, agriculture durable, littoral, expertise territoriale et InterSCoT girondin.

L'EAU, UN ENJEU CENTRAL POUR NOTRE DÉPARTEMENT

Marquée par des milieux exceptionnels mais aussi par une forte attractivité démographique, **la Gironde est soumise à une forte pression urbaine**. Dans ce département de terre et d'eau, l'eau se place au cœur des enjeux en matière de gestion des inondations, de préservation des zones humides ou de protection des nappes souterraines, pour assurer un développement équilibré entre les différents territoires.

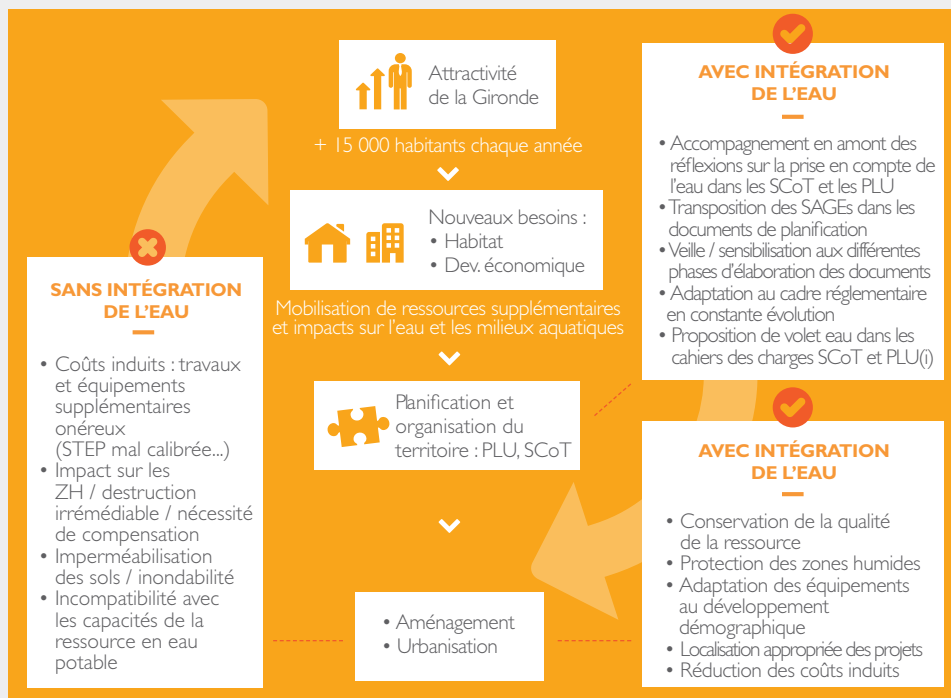
LA GIRONDE, C'EST :





ANTICIPER... AVANT D'AMÉNAGER

Un constat : la planification urbaine (PLU(i) et SCOT) n'intègre pas suffisamment l'eau. Pourtant, l'anticipation des enjeux eau est primordiale et évite bien des difficultés à posteriori.



S'INSCRIRE DANS UN AVENIR CONCERTÉ DE LA GIRONDE

L'InterSCoT girondin est une démarche initiée par le Département et l'État, qui a pour but d'identifier, avec les territoires de SCoT, les grands enjeux collectifs d'aménagement et de développement durable du territoire girondin. Dans ce cadre, le Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde a identifié 4 grands défis.

**La mission Aménageur s'inscrit tout naturellement dans le cadre du défi n°1 :
« prendre soin de nos ressources pour la qualité de notre cadre de vie ».**



L'ÉLU, RESPONSABLE ET ACTEUR

Doté de pouvoir de police, chaque élu est appelé à répondre de la mise en sécurité des biens et des personnes. Il doit également s'assurer que les politiques de développement conduites sont compatibles avec les enjeux liés à l'eau.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 rappelle que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et que sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

À ce titre, les élus ont l'obligation de réaliser en amont une évaluation pour mesurer l'impact des politiques publiques de développement local et leurs conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques. Chaque périmètre hydrographique cohérent est doté d'un Schéma SAGE, document de planification local sur l'eau qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Les projets d'urbanisme [SCoT, PLU(i)] doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE concerné et le SDAGE Adour-Garonne.

Grâce à ses compétences transversales et ses outils de connaissance territoriale, la mission Aménag'eau peut accompagner dans cette phase amont, pour donner aux élus tous les éléments nécessaires à leur prise de décision « responsable ».





EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT PRAGMATIQUE ET OPÉRATIONNEL AUPRÈS DE COLLECTIVITÉS GIRONDINES

• Disposer de données strictement utiles ou nécessaires

Les données et cartographies sur l'eau sont très nombreuses, et cette abondance rend leur lecture complexe pour les collectivités. Les équipes d'Aménageau réalisent des extractions ciblées en fonction de la localisation précise du projet : cartes, chiffres-clés, enjeux locaux spécifiques. Les élus disposent ainsi d'éléments factuels concernant les problématiques liées à l'eau, un dossier complet, immédiatement exploitable lors de l'élaboration du cahier des charges PLU ou PLU(i).

• Contribuer aux documents de planification

En tant que Personne Publique Associée, le Département accompagne les SCoT, PLU et PLU(i) pour rappeler les enjeux locaux liés à l'eau. Aménageau veille ainsi à ce que le maître d'ouvrage et son bureau d'études en charge du projet intègrent bien ces enjeux dans les documents.

• Synthétiser un SAGE

La technicité des dispositions contenues dans le SAGE, et leur intégration réglementaire dans le document d'aménagement SCoT ou PLU(i) peuvent s'avérer complexe à appréhender pour les élus. Les équipes d'Aménageau et les animateurs des SAGE décryptent et trient ensemble les données du SAGE puis proposent une aide à la rédaction « clé en main », immédiatement intégrable dans les documents de planification.

• Mener des actions de formation

En se rapprochant de structures en lien avec l'eau ou l'urbanisme, le développement durable (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement... etc), Aménageau mène des actions de sensibilisation auprès de publics élargis (colloque, séminaire...).

* LEXIQUE

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SAGE : Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

ZH : Zone Humide

RPQS : Rapport sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

STEP : Station d'Épuration



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

L'accompagnement du Département auprès des territoires peut se traduire par un soutien financier mais également par un apport de connaissances, de savoir-faire et d'expériences en matière d'ingénierie.

gironde.fr



AMÉNAG'EAU

05 56 99 34 14 - amenageau-33@gironde.fr

Financé par :



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

4 Rue du Professeur André Lavignolle
33300 Bordeaux
05 56 11 19 99

**DÉLÉGATION DU BASSIN
ATLANTIQUE-DORDOGNE**

**UNITÉ TERRITORIALE
ATLANTIQUE**

